

Réunion du Conseil Municipal du 06 mars 2026

- Procès-Verbal -

Convocation du 20 février 2026.

Le six mars deux mille vingt-six à 18 heures 00, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal, qui a eu lieu en Salle des Mariages, sous la présidence de **Monsieur Bruno CHEVRIER**, Maire.

Présents : Monsieur Bruno CHEVRIER, Monsieur Gaël LE MEHAUTE, Madame Christine HAUMONTE, Monsieur Michel BILQUEZ, Madame Véronique SOULIER, Monsieur Albert KIRSVEND, Monsieur Michel PIERRE, Madame Catherine BONTEMPS, Madame Danièle KRIER, Madame Edith MARTIN, Madame Sophie THENOT, Madame Caroline DURAND, Monsieur Quentin VILLAUME, Monsieur Jérôme MASSON

Absents excusés :

Représentés :

Secrétaire de séance : Monsieur Michel PIERRE a été élu(e) secrétaire.

Approbation à l'unanimité du compte rendu du 24 février 2026.

Délégation de fonctions – Compte-rendu par l'exécutif de l'usage de ses délégations

A – Dans le cadre des délégations qu'il a reçues du conseil municipal en date du 3 mars 2023, Monsieur le Maire a engagé les dépenses suivantes :

- ✓ Etude de charge sur la charpente des ateliers – 1920 € TTC – ADAM STRUCTURES BUREAU D'ETUDES

B – Dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du conseil municipal en date du 3 mars 2023, Monsieur le Maire n'a pas exercé le droit de préemption suivant :

Date de réception	Demandeur	Adresse de l'immeuble	Bâti ou non	Parcelles
03/03/2026	Cathy PETITGENET	14 et 14 bis rue de la Place St Luc	Bâti	AM 98 et 182

Ordre du jour

- Finances : Approbation du compte financier unique de la vente d'électricité 2025 et affectation du résultat
- Finances : Approbation du compte financier unique communal 2025 et affectation du résultat
- Finances : Vote des taux de fongibilité des crédits
- Finances : Approbation du budget primitif de la vente d'électricité 2026
- Finances : Approbation du budget primitif communal 2026
- Questions diverses

DE 2026 014 : Finances : Approbation du compte financier unique de la vente d'électricité 2025 et affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonct.	Recettes Fonct.	Dépenses Invest.	Recettes Invest.	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	9 730,63	0,00	956,00	0,00	10 686,63
Opérations exercice	1 403,00	3 238,99	1 164,00	1 403,00	2 567,00	4 641,99
TOTAUX	1 403,00	12 969,62	1 164,00	2 359,00	2 567,00	15 328,62
Résultat de clôture		11 566,62		1 195,00		12 761,62
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						12 761,62
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						7 305,00

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	11 566,62
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	1 195,00

Note brève et synthétique du compte financier unique (CFU) 2025

On prend les mêmes et on recommence ! Si vous relisez la note de l'an dernier, vous risquez d'y lire la même phrase d'accroche.

En effet, la France débute 2026 à nouveau sans budget. Et la situation politique, économique et sociale est particulièrement instable en France, mais cette incertitude constatée dépasse aussi largement nos frontières.

La croissance mondiale reste positive mais a bien ralenti avec un PIB (produit intérieur brut) mondial attendu autour de +3,3 % en 2025, reflétant la persistance de tensions commerciales et géopolitiques. Les tensions douanières notamment entre les Etats-Unis et les autres grandes puissances ont été le grand feuilleton de l'année sur le sujet et ont contribué à rendre incertains quelques grands marchés.

Sur le plan de l'inflation, après les fortes pressions des années précédentes, les prix à la consommation montrent globalement un ralentissement : en France, l'inflation moyenne prévue pour 2025 se situe autour de 1,3 %, bien en dessous des niveaux observés en 2022-2023. Dans la zone euro, l'inflation tend également vers l'objectif de 2 % fixé par la banque centrale (BCE). Ces évolutions reflètent un rééquilibrage progressif de l'économie après les chocs énergétiques, tout en soulignant que les prix alimentaires et certains services continuent d'exercer une pression sur le pouvoir d'achat.

Au niveau national, l'économie française évolue dans ce même environnement de croissance modérée (+0,9% prévue) et d'inflation maîtrisée. La maîtrise des finances publiques devient un enjeu central, puisqu'elle conditionne la capacité de l'État à soutenir les collectivités locales tout en maintenant un haut niveau de services publics. Les collectivités territoriales doivent ainsi composer avec des contraintes budgétaires accrues.

C'est dans ce cadre international et national exigeant que s'inscrivent les finances de notre commune. Malgré sa taille et ses spécificités rurales, Deyvillers n'échappe pas aux effets de ces grandes tendances économiques, mais aussi des agitations de nos représentants politiques qui s'élèvent quant à l'avenir de notre modèle économique et social.

Notre budget communal reste néanmoins notre outil fondamental pour assurer les services de proximité, répondre aux besoins quotidiens des habitants et préparer l'avenir avec responsabilité. Il est donc de notre devoir d'en maîtriser les moindres recoins.

L'épargne brute, c'est la différence entre les recettes que nous avons perçues et les dépenses engagées pour le fonctionnement quotidien des services de la collectivité. En 2025, elle atteint 235.000 € € et permet de poursuivre l'habitude prise depuis 5 ans de rendre un résultat largement bénéficiaire. Cette épargne est un peu plus faible que les précédentes années parce la situation financière honorable maintenue jusqu'alors a permis de financer, cette année, l'entretien de nos bâtiments communaux.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 1.270.000 € € en 2025 (*après le retraitement de deux montants correspondant à des écritures d'ordre c'est à dire sans mouvement de trésorerie*), en-dessous du montant budgété en début d'année, et en hausse de 145.000 € € par rapport à 2024. Le plus gros contributeur à cette hausse est *le chapitre des charges à caractère général (chap.11)*.

La hausse des charges à caractère général est de 119.000 € € en 2025 par rapport à 2024 et en-dessous de ce qui avait été budgété, en raison de charges sur la forêt décalées en 2026.

A contre-courant de cette hausse globale, la consommation en énergie a diminué de 6%. Un hiver moins froid et une consommation d'électricité maîtrisée, un prix en baisse et une partie des luminaires passés en LED en sont les explications.

Mais comme évoqué en préambule de cette analyse, un poste qui grimpe cette année, est celui de l'entretien des bâtiments (+70.000 € €) > toit des logements de la Cure, trois portes sectionnelles sur deux de nos bâtiments etc.

Ce type de dépenses est nécessaire pour entretenir notre patrimoine si nous souhaitons garantir sa durabilité et sa robustesse.

D'autres augmentations sont à constater : l'assurance dommages-ouvrages de la maison de santé contractée cette année (8.000 €), la CNRACL (+8.000 €), le recours au géomètre plus récurrent cette année qu'en 2024 (+2.000 €), le poste 'Fêtes et cérémonies' qui comprend désormais les dépenses de l'ancien CCAS (+3.300 €) etc.

A noter, les frais de gardiennage par l'ONF sont en hausse en raison d'une activité intense sur la forêt (+12K€), tout comme les services d'encadrement demandés à l'ONF (+7,6K€)

Les charges de personnel (Chap.12) progressent de 16.000 € en 2025 par rapport à 2024. En cause, le point d'indice, le recours à du personnel en remplacement des absents et des cotisations retraites en hausse.

Les autres charges de gestion courante (Chap.65) sont en hausse de 17K€ par rapport à 2024. Les indemnités des élus ainsi que leur cotisation retraites en sont la raison du fait d'un rattrapage depuis le début du mandat (= régime de retraite par capitalisation au profit des élus locaux).

Enfin les *charges financières* restent à un niveau important, les taux d'intérêt ayant peu diminué cette année.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1.505.000 € en 2025 (*après le retraitement de deux montants correspondant à des écritures d'ordre c'est à dire sans mouvement de trésorerie*) en hausse de 54.000 € par rapport à 2024.

Cette hausse est principalement due aux *produits de services* (+21.000 €). Les coupes de bois tout d'abord sont en hausse substantielle en 2025 (+31.000 € par rapport à 2024 et au niveau du BU).

Et les services du périscolaire sont également en hausse (+6.000 € par rapport à 2024 et +11.000 € par rapport à BU) > une hausse du prix du repas et davantage de fréquentation expliquent cette situation.

Les impôts et taxes (Chap. 73) augmentent en 2025 (+26.000 €) grâce à la révision des bases locatives.

Les dotations et participations (Chap.74) sont en revanche stables.

A noter une hausse de 9.000 € sur le chapitre 75 qui concerne la hausse du loyer de la maison de santé du fait de son extension.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2024	CA 2025	BU 2025
11 – Charges à caractère général	347 557.74 €	466 126.68 €	536 137.78 €
12 – Charges de personnel	497 999.84 €	514 044.68 €	522 364.44 €
65 – Autres charges de gestion courante	98 453.88 €	115 409.09 €	120 396.89 €
66 – Charges financières	40 070.56 €	38 891.01 €	38 932.23 €
67 – Charges exceptionnelles	5 247.61 €	83 200.00 €	89 200.00 €
68 – Dotations provisions	0.00 €	0.00 €	500.00 €
42 – Dotation aux amortissements	13 472.31 €	84 535.86 €	13 476.96 €
14 – Atténuation de produits	121 818.00 €	121 818.00 €	121 818.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 124 639.94 €	1 424 025.32 €	1 442 826.30 €
23 – Virement à la section d'investissement	0.00 €	0.00 €	141 999.57 €
TOTAL GENERAL	1 124 639.94 €	1 424 025.32 €	1 584 825.87 €
<i>Après retraitement</i>		1 269 779.32 €	1 359 626.30 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	CA 2024	CA 2025	BU 2025
13 – Atténuation de charges	7 812.27 €	12 956.94 €	8 000.00 €
42 – Opération d'ordre	0.00 €	36 446.00 €	0.00 €
70 – Produits des services	439 494.77 €	377 281.99 €	364 647.86 €
73 – Impôts et taxes	742 352.59 €	768 749.73 €	756 210.00 €

74 – Dotations et participations	177 782.92 €	259 927.38 €	260 640.95 €
75 – Autres produits de gestion courantes	76 604.30 €	85 714.65 €	70 000.00 €
76 – Produits financiers	0.00 €	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	5 763.59 €	35 475.17 €	1 000.00 €
78 – Reprises provisions semi-budgétaires	2036.00 €	0.00 €	1 510.00 €
TOTAL GENERAL	1 451 846.44 €	1 576 551.86 €	1 460 498.81 €
Après retraitement		1 505 490.86 €	

Epargne brute : 235 726.54 €

S'agissant des investissements en 2025, ils atteignent cette année 304.000 €.

Un poste toujours aussi substantiel est celui du remboursement de la dette en capital (47.000 €).

Nous poursuivons la modernisation de l'éclairage public pour désormais utiliser des LEDs qui nous permettent déjà de faire des économies non-négligeables de consommation d'électricité.

La phase 1 a été réalisée en 2024 et réglée en 2025 et la phase 2 sera plus conséquente et devrait intervenir en tout début d'année 2026. Ces travaux sont aidés à hauteur de 30% par le Syndicat d'électrification des Vosges (SDEV) et financés à 25% par les fonds de concours de la Communauté d'Agglomération d'Epinal (CAE). De plus, le retour sur investissement est court puisqu'il devrait intervenir sous 4 à 5 années.

Par ailleurs, nous avons fait réaliser un certain nombre d'études (16.000 €) cette année en vue de projets futurs concernant la salle d'activités, le réseau chaleur et la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit des ateliers municipaux.

Un tracteur a été acquis en remplacement de l'ancien pour un montant de 48.000 € (l'ancien ayant été repris pour 8.000 €).

Des travaux sur le réseau de voiries ont été réalisés pour un montant de 16.000 €.

Différents types de matériels ont été achetés comme des bacs à fleurs, des illuminations de Noël, des outils etc.

A noter enfin, des travaux sylvicoles dans notre forêt pour un montant de 21.000 €.

Que nous attend-il en 2026 ?

Cette année est particulière puisqu'il s'agit de l'année des élections municipales et la dernière précédant les présidentielles en 2027. La société est plus que jamais morcelée, nos représentants ne parviennent pas au compromis pour donner un avenir à la France à un moment où le monde se replie sur ses frontières.

C'est dans ce climat de méfiance que nous devons agir avec responsabilité et donner un budget équilibré et solide à Deyvillers pour l'année à venir, en n'ignorant pas le risque d'une coupe irrémédiable des dotations qui sont une part substantielle des recettes des collectivités.

Grâce à notre travail et à nos efforts, nous envisageons de réaliser certains investissements nécessaires en 2025 et d'autres dans une perspective de durabilité pour l'avenir de la commune.

DE 2026 015 : Finances : Approbation du compte financier unique communal 2025 et affectation du résultat

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonct.	Recettes Fonct.	Dépenses Invest.	Recettes Invest.	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	523 932,29	162 068,56	0,00	162 068,56	523 932,29
Opérations exercice	1 424 025,32	1 576 551,86	1 069 685,72	1 203 862,91	2 493 711,04	2 780 414,77
TOTAUX	1 424 025,32	2 100 484,15	1 231 754,28	1 203 862,91	2 655 779,60	3 304 347,06
Résultat de clôture		676 458,83	27 891,37			648 567,46
Restes à réaliser					0,00	46 757,48
Besoin / excédent de financement total						695 324,94
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						141 999,57

Le maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	676 458,83
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	27 891,37

DE 2026 016 : Finances : Vote des taux de fongibilité des crédits

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents la décision suivante et décide, qu'au budget primitif 2026, le taux de fongibilité des crédits sera fixé selon les taux suivants :

- 7,5 % pour les dépenses de fonctionnement
- 7,5 % pour les dépenses d'investissement

DE 2026 017 : Finances : Approbation du budget primitif de la vente d'électricité 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif de la vente d'électricité 2026, arrêté comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 14 730,62 €

Recettes : 14 730,62 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 30 222,52 €

Recettes : 30 222,52 €

Note brève et synthétique relative au budget primitif 2026

La gestion sérieuse des finances en 2025, et plus largement sur l'ensemble du mandat, permet de démarrer 2026 avec un excédent de fonctionnement de 676.458,83 €.

Les dépenses de fonctionnement attendues en 2026 progressent de 212.000 €.

Il y a déjà 92.000 € qui sont virés à la section investissement pour couvrir les dépenses d'investissement.

Et comme souvent, la hausse est principalement due à la progression des charges à caractère général qui augmentent de près de 122.000 €.

La forêt est le gros contributeur à cette hausse (+82.000 €). En effet, les programmes des travaux 2024 et 2025 de l'ONF n'ayant pas été réalisés dans leur totalité, nous assistons à un décalage de ces travaux en 2026.

Comme en 2025, une enveloppe conséquente est inscrite pour la réalisation de travaux de fonctionnement dans la commune mais cette année, c'est l'entretien des voies qui concentre le plus gros des travaux, quand l'an passé, il s'agissait des bâtiments. Il faut prévoir élagage, fauchage, curage, réfection de chaussée et de bordures de trottoirs, balayage.

De manière générale, tous les postes augmentent un peu sur ce chapitre.

Les charges de personnel progressent également (+3%) du fait de la hausse du point d'indice mais aussi en prévision d'éventuels remplacements qui, ces deux dernières années, nous ont coûtés or pas provisionnés.

Enfin les autres charges de gestion courante devraient être de l'ordre de 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
	CA 2025	BU 2026
11 – Charges à caractère général	466 126.68 €	587 991.34 €
12 – Charges de personnel	514 044.68 €	528 026.33 €

65 – Autres charges de gestion courante	115 409.09 €	113 565.50 €
66 – Charges financières	38 891.01 €	26 358.27 €
67 – Charges exceptionnelles	83 200.00 €	1 000.00 €
68 – Dotations provisions	0.00 €	0.00 €
42 – Dotation aux amortissements	84 535.86 €	11 330.23 €
14 – Atténuation de produits	121 818.00 €	121 818.00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 424 025.32 €	1 390 089.67 €
23 – Virement à la section d'investissement	0.00 €	91 988.96 €
TOTAL GENERAL	1 424 025.32 €	1 482 078.63 €
<i>Après retraitement</i>	<i>1 269 779.32 €</i>	

Les recettes de fonctionnement attendues sont en baisse de 90.000 € (*hors excédent reporté et après le retraitement de deux montants correspondant à des écritures d'ordre c'est à dire sans mouvement de trésorerie aux chapitres 42 et 77*). Les produits de services sont en baisse de 38.000 €. Le programme des coupes de bois devrait être moins important cette année (-30.000 €). A cela s'ajoute une baisse des effectifs scolaires et mécaniquement d'une diminution de la fréquentation des services périscolaires (-10.000 €). Dans le même temps, les recettes liées à la perception des impôts et taxes ainsi qu'aux dotations se contractent en 2026.

- 2026 devrait voir les réserves de la commune atteindre 610.050,14 €.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
	CA 2025	BU 2026
002 – Excédent antérieur reporté Fonctionnement		676 458.83 €
13 – Atténuation de charges	12 956.94 €	5 000.00 €
42 – Opération d'ordre	36 446.00 €	0.00 €
70 – Produits des services	377 281.99 €	339 354.94 €
73 – Impôts et taxes	768 749.73 €	748 300.00 €
74 – Dotations et participations	259 927.38 €	243 505.00 €
75 – Autres produits de gestion courantes	85 714.65 €	77 000.00 €
76 – Produits financiers	0.00 €	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	35 475.17 €	1 000.00 €
78 – Reprises provisions semi-budgétaires	0.00 €	1 510.00 €
TOTAL GENERAL	1 576 551.86 €	2 092 128.77 €
<i>Après retraitement</i>	<i>1 505 490.86 €</i>	<i>1 415 669.94 €</i>

La section d'investissement s'établit à près de 634.000 € en 2026 et ce sont les dépenses de rénovation de l'éclairage public phase 2 qui y contribuent en premier lieu (102.000 €). Mais aussi l'achat de réserves foncières dans le cadre de la lutte contre les inondations, les projets de cheminement doux dans le village, ou d'aménagement du carrefour rue René Gaire (185.000 €).

Une enveloppe de 100.000 € a été prévue pour les premiers travaux de réaménagement de la salle d'activités dans le but de la rendre plus fonctionnelle.

Un budget a été alloué pour cette année en frais d'études (44.000 €). Il s'agit de prévoir les études à réaliser dans le cadre des aménagements de la rue René Gaire, pour la réalisation de travaux dans la salle d'activités, pour des opérations de bornage, et plus généralement pour des études à mener en vue de la faisabilité de futurs projets qui pourraient être chiffrés et subventionnables mais pas nécessairement réalisés. L'idée étant de se tenir prêt à présenter des projets à nos financeurs selon le fléchage de leurs fonds.

Les principaux investissements en 2026 :

Seconde phase de l'éclairage public : 102.000 €

Achat de fonciers : 185.000 €
Frais d'études : 44.000 €
Entretien forêt : 14.000 €
Plantation d'arbres parcelle 50 : 14.000 €
Aire de retournement pompiers : 11.000 €
Réseau et installations de voiries : 10.000 €
Aménagement Salle d'activités : 100.000 €
Renforcement des berges du St Oger : 12.000 €
Frais d'études urbanisme : 7.000 €
Mobilier et outillage : Ordinateurs portables, illuminations, équipements salle de réunion, bacs à fleurs, poteau incendie, tronçonneuse : 33.000 €
Bâtiments municipaux (porte et digicode salle de réunion, etc.) : 10.000 €
Remboursement du prêt des communes pour la Maison de santé : 14.000 €
Remboursement des prêts en capital : 49.000 €

A noter afin d'être complet :

- Un déficit d'investissement reporté de 28.000 €
- la vente du CSE est inscrite au budget 2026.

DE 2026 018 : Finances : Approbation du budget primitif communal 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve le budget primitif communal 2026, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 1 482 078,63 €

Recettes : 2 092 128,77 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 633 761,05 €

Recettes : 633 761,05 €

Fin de séance : 20h02

Questions diverses

Bilan gendarmerie :

Monsieur le Maire et l'officier commandant la gendarmerie d'Epinal ont partagé les chiffres 2025 relatifs à l'activité des forces de l'ordre sur le village.

Il en ressort les précisions suivantes :

- 3 cambriolages ont eu lieu en 2025 (le premier le 03 novembre). Pour mémoire, il y en avait eu deux en 2024.
- En matière de sécurité routière, 63 infractions ont été relevées contre 178 l'année précédente. Toutefois, cette baisse significative favorable est à tempérer au regard du nombre d'heures de sécurité routière effectuées par les gendarmes et qui passent de 482 en 2024 à 280 en 2025.
- Les données relatives à la délinquance indiquent 7 atteintes aux biens, 2 destructions et dégradations dont 1 dépôt d'ordures sauvages.
- Le total des heures de présence des gendarmes sur la commune s'est élevé à 1658 h en 2025 contre 1513 h en 2024.
- D'une façon générale Deyvillers est considéré comme un village peu exposé à la délinquance.

Un agent positionné en surnombre au 1er mars 2026 :

A la suite de la suppression du poste de Garde Champêtre Chef à compter du 01 mars 2026, Monsieur Le maire indique que l'agent concerné est placé en situation de sureffectif

communal et qu'il percevra l'intégralité de son traitement pendant une année. Pendant cette période la commune pourra lui faire une proposition de reclassement sur un poste vacant équivalent à son grade.

Remerciement à l'équipe sortante :

Ce conseil municipal étant le dernier de la mandature, Monsieur Le Maire adresse ses remerciements à tous les élus pour leur disponibilité, leur travail et leur investissement dans les différents dossiers communaux. Il tient à signaler l'excellente ambiance de travail qui a régné durant ces six années et l'assiduité de chacune et chacun qui, entre autres, nous a permis d'être au complet pour cette dernière instance.

Monsieur Le Maire remercie également vivement les conjointes et conjoints des élus sans le soutien desquels rien n'aurait été possible.

Monsieur Michel PIERRE,
Secrétaire de séance

Monsieur Bruno CHEVRIER,
Maire